

RCS : NANCY
Code greffe : 5402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00389
Numéro SIREN : 397 591 355
Nom ou dénomination : SONEG

Ce dépôt a été enregistré le 10/04/2024 sous le numéro de dépôt 2419

SONEG
Société par actions simplifiée
au capital de 450.000 euros
Siège social : 3, Rue de Vic
54000 NANCY
397 591 355 RCS NANCY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 13 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize Janvier,

La société HENRY EXPERTISES ET CONSEILS, représentée par son gérant Monsieur Geoffrey HENRY, Associée unique et Présidente de la société SONEG,

A pris les décisions suivantes relatives à la réalisation de la réduction de capital autorisée en date du 14 Décembre 2023.

DÉCISION UNIQUE

L'associée unique rappelle que par décision en date du 14 Décembre 2023, il a décidé une réduction du capital social de 393.750 euros par voie de mise en réserve d'une somme de 14 euros sur chaque action, sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions ou du rejet de celles-ci par le Tribunal de commerce, ou en cas d'oppositions valables, que celles-ci n'excèdent pas une somme de 2.000 euros.

L'associée unique indique :

- que la réduction de capital n'étant pas motivée par des pertes, les créanciers sociaux ont disposé, dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'opposition,
- que le procès-verbal de ladite décision a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Nancy le 19 Décembre 2023, et que ce dépôt faisait courir le délai légal d'opposition,
- qu'à la date du 10 Janvier 2024, soit à l'expiration du délai de vingt jours fixé à l'article R. 225-152 du Code de commerce, aucune opposition n'a été faite dans le délai légal par un créancier antérieur au dépôt.

En conséquence, l'associée unique :

- constate la réalisation de la condition suspensive prévue dans ladite décision,
- constate en conséquence le caractère définitif de la réduction de capital ainsi décidée et de la modification corrélative des statuts,
- fixe à la date du 15 Janvier 2024, le jour à compter duquel l'associé unique pourra obtenir la mise en réserve de 14 euros sur chaque action.

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**Pour la société HENRY EXPERTISES ET CONSEILS,
Mr Geoffrey HENRY**



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
NANCY 1

Le 29/01/2024 Dossier 2024 00005302, référence 5404P01 2024 A 00382

Enregistrement : 0 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Zero Euro

Montant reçu : Zero Euro